



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2023
Convocation du 22 septembre 2023

Séance ordinaire

Membres en exercice : 27
Présents : 19
Absents Excusés Représentés : 5
Absents Excusés : /
Absents : 3

Etaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ.

Etaient absents excusés représentés : Mrs Mmes Michel COURTECUISSÉ représenté par Geneviève LECLERCQ – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Stéphanie LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Angélique DHINNIN représentée par Alain MENSION – Sébastien MANCHE représenté par Karine SKOTAREK.

Etaient absents excusés : /

Etaient absents : Aurélie PETIT – Clémence BARBIER – Gaëtan GRARD.

DCM_20230929-12 - Personnel communal : Création et suppression de postes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs existants,

Vu la saisine du Comité Social Territorial,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu de la demande émanant de deux agents pour une modification de leur temps de travail hebdomadaire :

- Un agent à 26h souhaite passer à un contrat de 30h hebdomadaire
- Un agent à 20h souhaite passer à un contrat à 26h hebdomadaire
- Il est précisé qu'un troisième agent à 20h souhaitant passer à 26h récupèrera le poste déjà existant à 26h

Il appartient donc à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, la suppression et la création des emplois.

Il est proposé au Conseil municipal :

- la suppression, à compter du 04 septembre 2023, de deux postes d'adjoint technique à raison de 20 heures hebdomadaire,
- la création, à compter de la même date, d'un poste d'adjoint technique à raison de 30 heures hebdomadaire,
- la création, à compter de la même date, d'un poste d'adjoint technique à raison de 26 heures hebdomadaire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- d'autoriser M. le Maire à signer toute acte y afférent

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,
Karine SKOTAREK

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet le 03 octobre 2023